

MODULE 2

Prévenir les atteintes à la santé psychique: Quel rôle pour les managers ?

Jeudi 1 octobre 2020

Objectifs

- Clarifier et analyser ce qui relève de la santé psychique et des risques psychosociaux au sein des entreprises
- Présenter les actions de prévention possibles au sein des entreprises
- Analyser et comprendre le rôle des cadres dans la prévention des risques psychosociaux
- Proposer des outils de diagnostic et faciliter leur mise en place au sein des entreprises

Programme (peut être sujet à modifications)

Santé psychique et risques psychosociaux: de quoi parle-t-on? 08h30 – 10h00

Pause

Actions de prévention: que peut-on faire en entreprise? 10h20 – 12h00
- Ateliers pratiques

*Marie-Noëlle Favarger Schmidt, consultante en ressources humaines accréditée outils
Promotion Santé Suisse (PSCH), CFRH*

Michela Zenoni, psychologue du travail, Unisanté

**Le rôle clé des cadres et de la direction dans la mise en œuvre
d'une démarche de prévention: quand et comment agir?** 13h30 – 15h00
- Ateliers pratiques

Pause

Les outils de diagnostic à disposition des entreprises 15h20 – 17h00
- Cas pratiques et discussion

Marie-Noëlle Favarger Schmidt, CFRH et Michela Zenoni, Unisanté

CONDITIONS GENERALES

PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse aux responsables et cadres des ressources humaines, aux responsables d'entreprise, aux membres de la direction, aux responsables de site ou d'établissement, aux responsables de production, aux managers et cadres dirigeants, aux ingénieurs et ingénieures de sécurité ainsi qu'aux responsables santé et sécurité au travail.

FORMATEURS ET FORMATRICES

Les cours sont dispensés par des experts et expertes en droit et organisation du travail, en psychologie du travail, ainsi que par des professionnels expérimentés de la santé et sécurité au travail.

LIEU DES COURS

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
Avenue d'Ouchy 47 – 1006 Lausanne
Métro M2, arrêt Jordils

MODALITES D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à une journée de formation s'élèvent à CHF 650.- HT. Les participants et participantes qui s'inscrivent aux 3 journées de la formation profitent d'une offre spéciale de CHF 1700.- HT.

Les membres de la CVCI bénéficient d'un tarif spécial de CHF 490.- HT pour une journée de formation, et de CHF 1200.- HT pour une inscription aux 3 jours de la formation.

La documentation, le repas et les pauses sont inclus dans les frais d'inscription.

Les inscriptions sont possibles sur le [site internet de la CVCI](#) ou par e-mail à l'adresse droit@cvci.ch.

Par l'envoi de votre inscription, vous vous engagez à respecter les présentes conditions générales.

PAIEMENT ET ANNULATION

Les paiements doivent être effectués au moins 10 jours avant la date du cours, au moyen du bulletin de versement joint à la confirmation d'inscription.

En cas d'annulation moins de 7 jours avant le cours, aucun remboursement n'est effectué. Il est cependant possible de se faire valablement remplacer, sans frais, par un ou une collègue.

MODIFICATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier une formation.

ORGANISATION ET RENSEIGNEMENTS

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Service juridique - Tél. +41 21 613 35 31 – Email: droit@cvci.ch

Unisanté, Département de Santé au Travail et Environnement

Tél. +41 21 314 74 71 – Email : laurie.kujawa@unisante.ch

Promotion Santé Suisse (PSS)

Tél. +41 21 345 15 15 – Email : madlen.witzig@promotionsante.ch